

Quand Reims donnait le nom de la République à ses voies

Ce dossier d'histoire locale s'intéresse aux voies qui à Reims ont porté ou portent encore l'appellation de la République. Quand ces dénominations ont-elles été données, par qui et pourquoi ? Ont-elles suscité des polémiques ? Quel a été leur sort par la suite ? Cette étude peut être utilisée dans la première question du thème 5 du programme d'histoire de première, intitulée « la République, trois républiques ». Plus précisément elle s'inscrit dans deux thématiques de sa mise en œuvre : l'enracinement de la culture républicaine dans les décennies 1880 et 1890 puis la remise en cause de la République par Vichy et sa restauration à la Libération.

C'est en 1885 que la municipalité de Reims envisage de baptiser du nom de la République une voie de la ville. Comme ils le reconnaissent eux-mêmes, les édiles rémois ne font alors que suivre un mouvement général en France¹ :

« Le Conseil

Considérant que non seulement toutes les grandes villes de France mais que toutes les localités de quelque importance ont tenu tout à la fois à honneur et à devoir de donner à l'une de leurs voies publiques – boulevard, rue ou place – le nom de la République ;

Considérant que Reims ne doit pas plus longtemps se refuser à suivre cet exemple

Délibère..... ».

Cette volonté d'honorer la République, qui se développe dans tout le pays, s'explique par le contexte politique. Depuis 1879 les républicains, qui détiennent tous les leviers du pouvoir après l'échec de la tentative de restauration monarchique menée par l'Ordre moral, mènent à bien l'édification des piliers de la République. C'est l'époque des grandes lois républicaines : loi sur la gratuité de l'enseignement primaire (16 juin 1881), loi sur les réunions publiques (30 juin 1881), loi sur la presse (29 juillet 1881), loi sur l'enseignement obligatoire et la laïcité de l'enseignement (28 mars 1882), loi sur les syndicats professionnels (21 mars 1884), loi sur le

¹ AMCR , délibération du conseil municipal du 20 mai 1885.

divorce (27 juillet 1884). Cette période voit aussi la mise en place des grands symboles de la culture républicaine comme l'adoption de la Marseillaise en tant qu'hymne national en 1879 ou la célébration de la première fête nationale le 14 juillet 1880. C'est parmi ces décisions symboliques que prend place la décision d'attribuer à des rues, des boulevards ou des places le nom de la République.

Depuis 1872 Reims est dominée par des municipalités incontestablement républicaines. Ces dernières sont composées majoritairement de modérés, les « opportunistes » dans le langage de l'époque, auxquels s'adjoignent quelques éléments plus à gauche, de tendance radicale ou socialiste. Se succèdent ainsi les municipalités de Victor Diancourt, maire d'octobre 1872 à janvier 1881², d'Octave Doyen, maire de janvier 1881 à mai 1884³, et de Henri Henrot, maire de mai 1884 à mai 1896. Ces bourgeois aisés (Victor Diancourt est avocat puis négociant, Octave Doyen et Henri Henrot sont tous deux médecins et professeurs à l'École de médecine), sont des républicains sincères qui appliquent fermement les lois laïques de Jules Ferry tout en faisant montre d'un conservatisme social lié à leur statut de notables.

Objet de police municipale et de voirie, la dénomination des rues, places et autres parties de la voie publique appartient aux attributions normales des édiles. Outre son aspect de commodité, lié à la nécessité de se repérer dans la ville, le choix des dénominations possède aussi un caractère symbolique. Il s'agit souvent d'honorer un personnage illustre, national ou local, ou de faire référence à un événement marquant, là encore d'ampleur nationale ou locale. Par ce biais, le choix des dénominations peut présenter un arrière-plan politique, en lien avec l'actualité immédiate. C'est notamment le cas ici dans un contexte d'affermissement du régime républicain. Il n'est donc pas sans intérêt d'analyser les choix de la municipalité rémoise : quels sont-ils ? Font-ils l'unanimité au sein du conseil ou au contraire sont-ils l'objet de polémiques ou de contestations ?

C'est lors de la séance du conseil du 9 mai 1885 que l'administration municipale propose de donner le nom de la République à une place déjà existante, la place de Mars. Cette

² Sauf du 4 février au 22 novembre 1874 où il démissionne pour protester contre la nomination par l'Ordre moral de quatre adjoints royalistes à la place de quatre adjoints républicains. Le gouvernement de Mac Mahon nomme alors à sa place le royaliste légitimiste Henri Paris. Mais ce dernier démissionne dès le 22 novembre 1874 après la victoire des républicains aux élections municipales. Victor Diancourt redevient alors maire.

³ D'abord nommé par le gouvernement, il est élu par le conseil municipal le 28 mars 1882 en vertu de la loi du 6 mars 1882 qui donne au conseil le droit d'élire le maire et les adjoints dans toutes les communes excepté Paris.

dernière est un rond-point qui se trouve au nord-ouest de la ville, au début du faubourg de Laon. Il s'agit là d'une périphérie urbaine qui commence tout juste à se peupler et qui compte encore de nombreux terrains vagues. Ce choix est révélateur de la très forte expansion de Reims à cette époque. Depuis le milieu du XIX^e siècle la ville connaît une croissance remarquable liée au développement de trois activités : l'industrie lainière, bien que cette dernière tende à souffrir de plus en plus de la concurrence de Roubaix, le vin de champagne dont la production passe de 17 millions de bouteilles en 1870 à 34 millions à la veille de 1914, et le succursalisme, où Reims joue un rôle pionnier avec la naissance, en 1866, des Comptoirs français. De 1851 à 1881 la population rémoise double, passant de 46 000 à 94 000 habitants. En même temps sont menés les travaux de construction du canal de l'Aisne à la Marne (1842-1855) ainsi que ceux du chemin de fer (1854). Du coup, la ville se trouve à l'étroit dans ses remparts qui la corsètent et lui gardent une allure médiévale. A partir de 1846 on commence donc leur destruction, et Reims s'étale de plus en plus largement dans ses faubourgs : faubourg de Vesle et de Paris au sud-ouest, faubourg Sainte-Anne au sud-est, faubourg Cérés au nord-est, et faubourg de Laon au nord-ouest. L'installation de la place de la République en dehors de l'emplacement des anciens remparts et à l'orée d'un faubourg en gestation, celui de Laon, apparaît donc à la municipalité comme un moyen de renforcer l'identité de ce dernier :

« Le nouveau boulevard, créé sur l'emplacement des murs de ronde, est ouvert à la circulation⁴ : c'est une belle et superbe voie qui n'aura son véritable caractère que quand les pavillons des portes de Cernay et de Bétheny seront démolis et que les raccords avec les rues et chemins qui y aboutissent seront terminés. Il ne reste plus à poser que les candélabres à gaz du côté de la campagne. Les rues Croix Saint Marc et de la Barre sont complètement macadamisées ; le raccordement des boulevards Jules César et du Chemin de fer avec le rond-point de Mars, la démolition de l'ancienne glacière⁵ sont achevés.

Les travaux de la place de Mars sont activement menés ; les conduites d'eau, de gaz et les branchements d'égout ont nécessité un grand travail de substruction dont les difficultés sont aujourd'hui surmontées. Le pavage, remanié sur un espace considérable, va permettre aux habitants du faubourg d'arriver au centre de la ville par les rues Saint Guillaume et de Mars, sans avoir de cloaques ou de voie macadamisée à traverser.

⁴ L'actuel boulevard Lundy.

⁵ Il s'agit de la glacière de la ville, située dans le rempart à la porte Mars. L'hiver on y stockait de la glace pour l'utiliser à la saison chaude afin de conserver les aliments.

Les contours de cette magnifique place qui relie l'avenue de Laon à la ville se dessinent ; nous vous proposerons de lui donner quand elle sera terminée, le nom de place de la République au lieu de la place de Mars »⁶.

En 1883, déjà, le conseil municipal avait décidé de valoriser la place de Mars en faisant édifier en son centre une fontaine en fonte, sur un modèle du sculpteur Bartholdi⁷. En mai 1885 cette fontaine est en cours d'installation :

« Les fondations de la fontaine monumentale sont au niveau du sol : nous espérons en faire l'inauguration lors de la fête du 14 juillet »⁸.

Le monument s'élève au centre d'un grand bassin circulaire en granit de Givet. Au sommet, l'eau s'échappe d'une couronne et tombe sur un dôme sous lequel s'abritent trois amours qui tiennent des grappes de raisin. De là, l'eau descend dans une vasque soutenue par trois femmes vêtues de tuniques légères. Dans le bas, trois dauphins crachent l'eau directement dans le bassin qui reçoit aussi l'eau débordant de la vasque. Cette fontaine apparaît au fond assez banale mais certains lui donnent une interprétation très républicaine, à l'image de ce lecteur du *courrier de la Champagne* du 11 juin 1885 voyant derrière les trois personnages féminins l'Égalité, la Liberté et la Fraternité foulant aux pieds la royauté symbolisée par les dauphins⁹ !

Si la décision de donner à une place le nom de la République fait, sans surprise, l'unanimité dans cette municipalité républicaine, le choix de sa localisation rencontre pourtant l'opposition des conseillers les plus à gauche. Les radicaux, par la voix du conseiller Charles Richard¹⁰, s'opposent au choix de la place de Mars et font une proposition au symbole politique beaucoup plus fort :

⁶ AMCR, 1D40, séance du conseil municipal du 9 mai 1885.

⁷ La statue fondue par les établissements Duresne à Sommevoire en Haute-Marne a coûté à la mairie 37 690 francs.

⁸ AMCR 1D40, séance du conseil municipal du 6 mai 1885.

⁹ La fontaine fonctionne jusqu'à la guerre de 14-18 où elle est en partie détruite. Dans l'entre-deux-guerres, elle est remplacée par un parterre gazonné comportant en son centre un jet d'eau dont l'eau retombe dans un bassin octogonal. De septembre 1989 à juillet 2009 cette installation a été remplacée par le luchrone.

¹⁰ Employé de profession, il est un de ceux qui fondent en 1880 le quotidien *Le Radical de l'Est*, devenu en 1881 *L'Avenir de l'Est* et en 1888 *L'Eclair de l'Est*. Il devient adjoint au maire en 1892.

« La rue Royale et la place Royale prendront la première le nom de rue de la République, la seconde le nom de place de la République. Ce changement de dénomination doit être opéré pour le 14 juillet prochain, jour de la fête nationale »¹¹.

Pour l'aile gauche du conseil, il est clair que la République n'est pas assez célébrée par le choix d'une place périphérique :

« Mais je vous pose, Messieurs, cette interrogation : serait-ce honorer comme il convient la République, que de donner son nom à une place où il n'y a point d'habitants et qui n'offre qu'un mur de cimetière¹² pour la pose des plaques indicatives ? C'est à une voie habitée et d'un mouvement très actif, c'est à une grande voie centrale et passante, comme le sont la rue et la place Royale, qu'il faut à notre avis donner le nom de la République »¹³.

Mais, surtout, la République triomphante se devant d'effacer toute trace de la monarchie, quel meilleur symbole à Reims que la disparition de la Place Royale, édifiée à partir de 1757 sous l'impulsion du directeur des Ponts et Chaussées Daniel Charles Trudaine et de l'Ingénieur Jean-Gabriel Legendre ! Formant un carré presque parfait, cette place est ornée en son centre d'une statue de Louis XV en empereur romain due à l'origine à Jean-Baptiste Pigalle¹⁴. Charles Richard demande aussi de débaptiser la rue Royale qui relie la place Royale à la place des Marchés¹⁵. En proposant ces changements de dénomination, le conseiller radical se place dans le droit fil des deux républiques précédentes.. En effet, en octobre 1792, la place Royale est rebaptisée Place de la Liberté et prend ensuite, successivement, les noms de place du Peuple, de place Nationale et de place Impériale avant de retrouver sous la Restauration son nom de place Royale. De même, la rue Royale s'est nommée rue Nationale de 1792 à 1814 et de 1848 à 1852. Il est évident que la prise de position de Charles Richard se veut politiquement engagée : le triomphe de la République doit se traduire par l'effacement complet de tout souvenir « monarchique ».

¹¹ AMCR 1D40, séance du conseil municipal du 20 mai 1885.

¹² Il s'agit du cimetière du Nord.

¹³ AMCR, 1D40, séance du 20 mai 1885.

¹⁴ En août 1792 la statue de Pigalle est démontée et son bronze vendu. Sous la Restauration une nouvelle statue est érigée en 1818 par le sculpteur Cartellier.

¹⁵ L'actuelle place du Forum.

Mais les conseillers modérés s'opposent à une telle rupture. L'adjoint Eugène Desteuque¹⁶, en particulier, s'élève contre le fait de donner le nom de la République à une place au milieu de laquelle s'élève la statue du roi Louis XV et avance trois arguments. Il rappelle tout d'abord que la place Royale a été édifée tout entière par ordre de Louis XV avec les fonds pris sur sa cassette particulière¹⁷. Il demande ensuite si son collègue, comme conséquence de sa proposition, veut la démolition de la statue qui est considérée comme un chef d'œuvre artistique. Enfin, il ajoute qu'en suivant cette voie, il faudrait supprimer l'histoire.

Très vite la question de la statue de Louis XV cristallise les débats. Pour la gauche du conseil sa présence est en quelque sorte une insulte à la République :

« Que doit rappeler une statue ? Le patriotisme et l'honneur ; or celle de Louis XV ne rappelle que la débauche et la honte ! Le siècle de Louis XV, a dit Victor Hugo, est une orgie de taverne où la démence s'accouple au vice, et l'on ne peut comprendre comment, cent ans après la Révolution, la statue de l'homme à qui la France doit la perte de ses colonies, la statue du roi du Parc aux Cerfs et du Pacte de famine¹⁸, continue à affronter audacieusement les regards du Public et à souiller la plus belle place de notre Ville. (...) On plaide la valeur artistique de cette statue, cela peut se discuter : mais dans tous les cas, si la statue est belle, celui qu'elle représente fut abject et cela suffit »¹⁹.

Un élu socialiste, Eugène Wiet²⁰, demande, lui, son remplacement par une autre statue, que la ville financerait, et qui représenterait *le Génie de la révolution* :

« Le Génie auquel je fais allusion est celui qui inspira nos pères en 1789 qui, un moment éclipsé, a reparu en 1830 et en 1848 ; il nous hante maintenant pour ne plus nous quitter. S'il

¹⁶ (1816-1896), manufacturier du textile, juge au tribunal de commerce, conseiller municipal à partir de 1874, adjoint au maire de 1878 à 1892.

¹⁷ En fait la réalité historique est quelque peu différente. La place n'a pas été édifée sur « ordre du roi » et pour financer les travaux qui s'élevaient à 630 000 livres la ville de Reims a bien fait appel à la générosité royale mais cette dernière s'est manifestée par l'autorisation donnée à la ville de conserver une partie des octrois perçus par le fermier des aides.

¹⁸ On retrouve là la propagande antimonarchique classique présentant Louis XV comme un débauché (le Parc aux cerfs) et un affameur du peuple (le Pacte de famine). La perte des colonies est une allusion au traité de Paris de 1763.

¹⁹ AMCR 1D40, séance du conseil municipal du 7 août 1885.

²⁰ (1828-1897), directeur de pensionnat, militant socialiste, conseiller municipal de 1882 à 1896, conseiller général en 1890.

effraye la réaction, il sourit aux hommes de progrès qui veulent, par la diffusion des Lumières et les découvertes scientifiques, bannir la misère de ce monde.

On l'appelle encore la liberté éclairant le monde ; au lieu d'une femme, ce que je voudrais, c'est un Hercule superbe, au front intelligent, dans l'attitude de la marche accélérée, se dirigeant vers le Nord-est qu'il indiquerait du bras droit »²¹.

Face à cette polémique la position du maire, Henri Henrot, est prudente. S'il prend bien garde de ne jamais défendre l'œuvre de Louis XV, ce « *monarque dégradé* », il utilise la présence de sa statue au centre de la place pour justifier l'impossibilité de débaptiser la place Royale :

« Si la place était libre, si elle n'était ornée d'aucun monument, l'administration se serait ralliée immédiatement à la proposition qui lui était faite ; cela était d'autant plus facile qu'aucun fait mémorable ne s'y est passé et qu'aucun souvenir historique ne s'y rattache d'une façon directe. Mais est-il possible de donner le nom de la République à une place sur laquelle se trouve la statue de Louis XV ? Ce serait évidemment un contresens et un manque de logique qui nous exposerait à la moquerie »²².

Il met aussi en avant l'argument financier pour refuser le remplacement de la statue de Louis XV :

« L'œuvre de l'artiste a une grande valeur et mérite d'être conservée ; son remplacement constituerait une très grosse dépense qu'actuellement nous n'avons pas le moyen de faire. En vous demandant d'aggraver pour nos concitoyens les charges de l'octroi, nous n'avons pas en vue de ces dépenses somptuaires ; nous savions que nous avions à faire pour l'assainissement de la ville des dépenses considérables auxquelles il faut pourvoir à bref délai ; enfin, comme vous avez pu le voir dans le projet de budget qui vous a été soumis, nous avons donné à l'assistance publique la plus large part des ressources que nous venons de créer. Nous vous proposons donc, Messieurs, de réserver toutes nos ressources pour ces deux

²¹ AMCR 1D40, séance du conseil municipal du 7 août 1885.

²² *Ibid.*

branches si importantes des services municipaux ; l'hygiène et l'assistance, qui sont de notre part l'objet d'une préoccupation constante »²³.

En fait, Henri Henrot se comporte en fin politique. D'une part il s'abrite largement derrière les éléments matériels, la présence de la statue et le coût de son remplacement, pour évacuer le débat sur le fond. D'autre part il concède à son aile gauche une demi satisfaction :

« Toutefois, l'administration comprend qu'une grande ville comme la nôtre qui possède nombre de places et de rues tienne à honneur de réserver le nom de la République à l'une d'elles ; elle pense, dans une mesure, donner satisfaction à la proposition de notre collègue, M. Richard, en appelant rue de la République la rue Royale actuelle »²⁴.

Mais dans la discussion qui s'ensuit une majorité de conseillers refuse fermement de débaptiser la rue Royale. Adolphe Larive fait ainsi observer que :

« La rue Royale, ne comptant qu'un très petit nombre de maisons, est trop peu importante pour lui appliquer le nom de la République »²⁵.

Quant à l'adjoint Ernest Garnier et au conseiller Ernest Leclère, ils présentent un argument essentiellement pratique :

« Changer les noms des anciennes rues, c'est causer un trouble profond dans les habitudes des habitants et nuire à la clientèle des commerçants qui y sont établis, sans aucun profit pour personne »²⁶.

Dès lors, la majorité du conseil se rallie à l'amendement proposé par le conseiller Charles Neveux :

« Pour donner satisfaction à M. Richard et à nos collègues qui partagent son opinion, il convient de donner le nom de boulevard de la République à l'une des plus grandes voies de

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

*la ville de Reims, au boulevard des Promenades*²⁷. *Je crois que l'opinion publique ratifiera cette décision* »²⁸.

C'est finalement lors de la séance du 6 août 1887 que la dénomination place de la République est adoptée « à une grande majorité »²⁹. Lors de cette séance, le conseiller radical Henri Macquart a beau déposer un amendement pour garder l'ancienne appellation, ne comprenant pas que l'on donne le nom de place de la République à un rond-point qui n'est entouré d'aucune construction et qui ne le sera jamais, son amendement n'est même pas examiné. Il faut dire que le maire Henri Henrot défend la nouvelle place de manière dithyrambique, n'hésitant pas à se référer à une des plus célèbres places parisiennes :

*« Monsieur le Maire fait observer que cette place est incontestablement fort belle, qu'elle sert de communication avec tous les quartiers de la ville ; elle est la plus fréquentée et la plus vivante de nos voies ; de plus elle est aujourd'hui l'emplacement désigné pour la célébration de toutes nos grandes fêtes ; on ne trouverait nulle part ailleurs un endroit mieux choisi pour ces solennités*³⁰. *A l'argument de M. Macquart touchant le manque de constructions autour de cette place, M. le Maire oppose l'exemple de la place de la Concorde à Paris, qui est unanimement considérée comme une des plus belles places du monde, bien qu'elle ne soit entourée d'aucun édifice que du ministère de la marine* »³¹.

Du fait de la polémique engagée au sein du conseil municipal entre conseillers modérés et conseillers plus avancés, Reims se trouve donc dotée, à deux années d'intervalle, de deux voies portant le nom de la République : un boulevard et une place ! En même temps, s'est à nouveau posée la question de la suppression du nom de la place Royale et du déplacement de la statue de Louis XV qui vont apparaître longtemps comme un marqueur récurrent pour une partie de la gauche rémoise³². Le boulevard et la place de la République

²⁷ Ce boulevard allait de la porte de Mars jusqu'au canal.

²⁸ AMCR 1D40, séance du conseil municipal du 7 août 1885.

²⁹ Lors de cette séance, il est aussi décidé, sans que se manifeste une quelconque opposition que le nom de Colbert serait dorénavant donné à la totalité de l'artère reliant l'Hôtel de Ville à la place Royale, faisant ainsi disparaître la rue Royale. Par contre, la proposition de rebaptiser la place Royale en place Nationale est rejetée par 12 voix contre 5.

³⁰ On retrouve là un élément de l'enracinement républicain.

³¹ AMCR 1D42, séance du conseil municipal du 6 août 1887.

³² en 1900, Charles Arnould, à la tête d'une municipalité radicale et socialiste, propose de déplacer « la statue d'un des plus tristes rois qu'ait enregistré l'histoire ». En juin 1945, Raymond Caplet, premier adjoint de la

symbolisent la force des idées républicaines à Reims dont nous trouvons peu de temps après la confirmation avec l'éclat donné à la célébration du centenaire de la Révolution. Le 5 mai 1889, l'ouverture des Etats Généraux est commémorée par l'inauguration simultanée de trois groupes scolaires³³ et du 9 au 26 octobre 1892 une exposition sur la Révolution dans la Marne attire des milliers de Rémois dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville où elle est installée³⁴.

Cette double célébration de la République dans la voirie rémoise va se maintenir quasiment sans changement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la seule modification, d'importance secondaire, ayant lieu en 1929 quand la partie haute du boulevard de la République prend le nom du maréchal Foch, décédé cette année là. Mais l'occupation et la période de Vichy changent totalement la donne en ce qui concerne la place de la République. Le 6 janvier 1941 il est décidé, en effet, de la débaptiser et de lui attribuer, à titre d'hommage public, le nom de « Place du Maréchal Pétain »³⁵. Cette décision est officialisée par une délibération du conseil municipal en date du 17 février 1941. Par ce changement de dénomination les édiles rémois s'empressent, en fait, de répondre à la lettre que leur a adressée, le 3 janvier, le préfet de la Marne, René Bousquet :

« Le don qu'a fait le maréchal Pétain de sa personne pour sauver notre Pays crée à la Nation tout entière une dette de reconnaissance envers le Grand Soldat devenu Chef de l'Etat. Nos communes ont la possibilité de manifester cette reconnaissance en donnant son nom à l'une des plus importantes places ou artères de la localité. Je vous demande donc de bien vouloir saisir votre Conseil municipal d'une proposition dans ce sens »³⁶.

Il est évident que ce changement est lié au contexte de l'époque. Reims est occupée par les Allemands depuis le 11 juin 1940 et la municipalité doit subir leur ingérence. Les occupants ont, entre autres, un pouvoir de contrôle sur les réunions du conseil municipal, le maire devant

municipalité « d'unité patriotique républicaine et antifasciste » regroupant communistes et socialistes, émet le projet de transformer la place Royale en place des Martyrs de la Résistance et de remplacer la statue de Louis XV par un monument à la gloire des résistants rémois. Les deux fois, les projets n'aboutissent pas.

³³ Situés rue de Neufchatel et au faubourg Fléchambault.

³⁴ Réalisée par le bibliothécaire Henri Menu et l'éditeur Henri Matot, elle a été d'abord installée à Châlons-sur-Marne où elle est inaugurée le 20 septembre, anniversaire de Valmy, par l'ancien sous-préfet de Reims Léon Bourgeois, alors ministre de l'Instruction publique.

³⁵ Ce qui, en outre, est une rupture avec la tradition de donner aux rues ou places des noms de personnes décédées. Pour Reims, jusque là, la seule exception a été celle du docteur Langlet, le maire de la première Guerre mondiale, qui a eu l'honneur d'avoir une rue à son nom de son vivant.

³⁶ AMCR 84W306, séance du conseil municipal du 17 février 1941.

les informer à l'avance de son intention de tenir une réunion du conseil municipal et leur faire parvenir la date et l'ordre du jour prévu, tous ces documents étant obligatoirement traduits en allemand. Au début de l'année 1941, les conseillers municipaux en place sont encore ceux issus de l'élection de 1935, qui a vu la victoire de l'alliance formée entre les radicaux et la droite modérée³⁷. Paul Marchandeaudeu occupe toujours le fauteuil de maire qu'il a conquis en 1925, même s'il a connu quelques difficultés avec les Allemands au début de l'Occupation. En effet, revenu à Reims le 8 juillet 1940, il s'y est vu interdire de séjour en tant que membre du cabinet ayant déclaré la guerre à l'Allemagne³⁸ et comme auteur du décret-loi du 21 avril 1939 visant à contrer la montée de l'antisémitisme³⁹. Finalement sur l'intervention de René Bousquet, nouveau préfet de la Marne, il retrouve sa mairie en octobre 1940. Mais cette municipalité élue en 1935 vit ses derniers jours car elle est sur le point d'être remplacée par une municipalité nommée, Vichy ayant par la loi du 16 novembre 1940 rompu avec la législation républicaine de l'élection. La nouvelle municipalité est nommée par décret au printemps 1941⁴⁰. Le nouveau conseil, qui ne compte plus que 24 membres contre 36 pour l'avant-guerre, reprend d'ailleurs largement des éléments de la municipalité sortante puisque, outre Paul Marchandeaudeu qui conserve son poste de maire, 14 conseillers de la municipalité de 1935 y figurent⁴¹. Au total, le renouvellement se limite aux « figures imposées » par la nouvelle législation de Vichy : deux femmes, trois représentants du monde du travail, un ancien combattant et un ecclésiastique. Tous doivent en outre remplir les conditions requises des nouveaux administrateurs communaux : avoir plus de 25 ans accomplis, ne pas avoir de casier judiciaire, posséder la nationalité française à titre originaire et ne pas être Juif⁴².

Le changement de nom de la place de la République s'inscrit dans les manifestations de fidélité vichyssoise dont fait preuve à cette époque la municipalité rémoise. A plusieurs reprises, le conseil rend hommage au maréchal Pétain et par deux fois, en 1941 et en 1942, il

³⁷ En 1935 les radicaux rémois ont rompu leur alliance municipale avec la SFIO et ont passé un accord avec l'Alliance républicaine.

³⁸ Paul Marchandeaudeu était en effet ministre de la justice dans le gouvernement Daladier jusqu'au 13 septembre 1939 où Edouard Daladier prend en charge les Affaires Etrangères enlevées à Georges Bonnet qui est nommé à la justice.

³⁹ Ce décret-loi, dit « décret Marchandeaudeu », abrogé par Vichy dès le 27 août 1940, punit les journaux « se livrant à une attaque contre un groupe de personnes appartenant par leur origine à une race ou à une religion déterminée, lorsque cette attaque aura pour but d'exciter la haine entre citoyens ou habitants ».

⁴⁰ En fait trois décrets, les 1^{er} mars, 22 avril et 16 mai 1941.

⁴¹ 7 conseillers radicaux et 7 conseillers Alliance Républicaine.

⁴² A ces exclusions, la loi du 11 août 1941 ajoutera l'appartenance à la Franc-Maçonnerie. Ce sera la raison réelle de la démission de Paul Marchandeaudeu le 2 avril 1942 même si, officiellement, ce dernier met en avant des problèmes de santé impérieux.

lui adresse ses vœux pour ses 85^e et 86^e anniversaires⁴³. Mais, en même temps, si ces sentiments maréchalistes sont manifestes, leur profondeur doit être nuancée. La nouvelle dénomination donnée à la place de la République s'accompagne de commentaires qui dénotent une réelle prudence. Ainsi, les élus prennent bien soin de préciser que leur choix ne peut soulever d'objections dans la mesure où il n'est pas fait une impasse totale sur la République, cette dernière conservant un boulevard⁴⁴. Il est clair que les édiles rémois ne partagent guère le discours violemment antirépublicain du gouvernement de Vichy. De même, ils n'oublient pas d'évoquer aussi les moments glorieux de la guerre précédente en précisant que la future place Maréchal Pétain est :

« à proximité du boulevard Joffre et du boulevard Foch, et qu'elle se recommande de la présence du Monument aux Morts dont l'inauguration a été présidée par le maréchal Pétain »⁴⁵.

Le conseil municipal de Reims réussit donc à répondre à la demande préfectorale d'honorer le chef de l'Etat mais cela sans insulter la République ni les pages glorieuses de la victoire de 1918 ! Nous avons là une illustration de la position délicate d'une municipalité qui doit ménager les Allemands et Vichy tout en essayant de ne pas trop se compromettre.

« Disparue » sous Vichy, la place de la République fait son retour dès le lendemain de la libération de Reims, le 30 août 1944. C'est l'œuvre de la délégation municipale nommée le 29 août par le Comité de Libération nationale de la Marne qui remplace, de manière d'ailleurs consensuelle, la municipalité nommée par Vichy⁴⁶. Cette municipalité de la Libération, dirigée par le docteur Billard et qui mêle membres des mouvements de Résistance, représentants des partis politiques et syndicalistes⁴⁷ marque en effet symboliquement la restauration de la légalité républicaine en décidant, dès sa première réunion plénière, le 31 août 1944, de redonner son nom à la place de la République :

⁴³ Mais cela ne se renouvellera ni en 1943 ni en 1944.

⁴⁴ Il s'agit, comme nous l'avons vu plus haut, de l'ancien boulevard des Promenades, ou du moins depuis 1929, de sa partie basse.

⁴⁵ AMCR 84W306, séance du conseil municipal du 17 février 1941. Le monument aux morts a été construit lors de la Reconstruction de Reims en surplomb de la place de la République et il a été inauguré le 1^{er} juin 1930 par le ministre de la guerre, André Maginot, et en présence du maréchal Pétain.

⁴⁶ Elle est dirigée provisoirement par le docteur Bouvier, le maire en titre Henri Noirot ayant été arrêté par les Allemands le 15 juillet 1944 avec 6 adjoints et un conseiller municipal. Ils seront déportés au camp de Neuengamme près de Hambourg et ne reviendront à Reims que le 18 mai 1945.

⁴⁷ Elle est composée de 25 membres : 11 au titre de la Résistance, 10 en tant que représentants partis politiques et 4 comme syndicalistes.

« Cette mesure n'a pas besoin de commentaire et il apparaîtra de toute justice que la place de la République qui avait été mutée en place maréchal Pétain, retrouve une dénomination correspondant à un heureux retournement de circonstances »⁴⁸.

Ainsi, la République restaurée retrouve-t-elle sa principale inscription dans le paysage rémois par le biais de sa place éponyme. Cette dernière ne va d'ailleurs pas tarder à être la seule à représenter la République puisque, en 1949, le boulevard de la République change de dénomination pour prendre le nom de boulevard maréchal Leclerc. Il s'agit pour cet axe d'une sorte de répétition puisque, nous l'avons vu, sa partie haute avait en 1929 déjà été baptisée du nom du maréchal Foch. Il était donc dans la destinée du boulevard de la République de perdre son nom au profit de deux des plus grands chefs militaires français des deux conflits mondiaux⁴⁹ !

Cet exemple rémois montre ainsi l'évolution de l'idée de République : de son triomphe à la fin du XIX^e siècle à sa restauration à la Libération après sa mise entre parenthèses durant l'Occupation. Il est aussi caractéristique de l'aspect symbolique, et donc souvent sensible, des dénominations de rues, ce que ceux qui les parcourent soit ignorent totalement, soit ont tendance à oublier, pris par la familiarité des espaces du quotidien.

Sources :

Archives municipales et communautaires de Reims (AMCR)

1 D 40 : registre des délibérations municipales (1885)

1 D 42 : registre des délibérations municipales (1887)

84 W 306 : registre des délibérations municipales (11 mars 1940-11 avril 1941)

⁴⁸ AMCR 84W309, séance du 31 août 1944.

⁴⁹ Le changement de dénomination a d'ailleurs un parcours compliqué. Dans un premier temps, après le décès accidentel du général Leclerc, le 28 novembre 1947, le conseil municipal de Reims, dans sa séance du 23 janvier 1948, décide à l'unanimité de donner son nom à la place du Boulingrin. Mais le projet du maire RPF, Albert Réville, d'inviter le général de Gaulle à l'inauguration de la place se heurte à l'opposition des conseillers communistes, socialistes et...MRP, ces derniers pourtant alliés du RPF ! Finalement, en 1949, il est décidé que ce n'est pas la place du Boulingrin mais ce qui reste du boulevard de la République qui portera le nom du maréchal Leclerc.

84 W 309 : registre des délibérations municipales (13 novembre 1943-11 décembre 1944 et 1^{er} février 1945-28 décembre 1945).

84 W 311 : registre des délibérations municipales (23 janvier 1948-29 décembre 1948)

84 W 312 : registre des délibérations municipales (31 janvier 1949-29 décembre 1949)

68 W 104, dossier 174, dénomination de rues afin de commémorer la Libération de Reims et suppression de la place maréchal Pétain

Bibliographie :

- Boussinescq Georges et Laurent Gustave, *Histoire de Reims depuis l'origine jusqu'à nos jours*, 3 vol., Reims, Matot-Braine, 1933, 510 p., 478 p. et 279 p.
- Royer Michel, *Les municipalités rémoises de 1919 à 1959*, 2 tomes, thèse de doctorat sous la direction de Philippe Buton, URCA, 2011, 284 p. et 307 p.
- Sarrazin Charles : *les fontaines élevées à Reims aux XIXe et XXe siècles*, Reims, Matot-Braine, 1933, 23 p.
- Sureau Jean-Yves, *Les rues de Reims, mémoire de la ville*, à Reims chez l'auteur, 2002, 391 p.